



PARAMÉTRER LES CATÉGORIES DE POIDS

NOUVEAUX TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019



La nouvelle déclaration de poids et d'essieux

Conformément à la loi modifiée relative au péage sur le réseau routier et autoroutier fédéral (BFStrMG), le péage poids lourds sera calculé à partir du 1er janvier 2019 sur la base de la catégorie de pollution de la catégorie de poids, et également en fonction des essieux pour les véhicules ou véhicules articulés d'un PTAC supérieur à 18 tonnes. Les coûts des nuisances sonores seront par ailleurs pris en compte. Il existe les catégories de poids suivantes :



Tous les véhicules et véhicules articulés avec un PTAC à partir de 7,5 tonnes sont soumis au péage. Au niveau de l'appareil embarqué, le PTAC déclaré par le détenteur du véhicule au moment de l'inscription est toujours enregistré de manière permanente. Si le PTAC est modifié en cas d'attelage ou de dételage d'une remorque, le PTAC déclaré doit être modifié dans l'appareil embarqué avant le début du trajet. Cela vaut pour tous les véhicules avec un PTAC jusqu'à 18 tonnes compris. Au-dessus de 18 tonnes, il est également nécessaire d'indiquer les essieux (≤3 essieux ou ≥4 essieux). Il est possible d'indiquer le nombre d'essieux pour les véhicules ou véhicules articulés avec un PTAC inférieur à 18 tonnes.

i Veuillez impérativement vous assurer avant le début du trajet que le PTAC correct de votre véhicule ou du véhicule articulé est paramétré sur la base de la nouvelle déclaration de poids.

Affichage opérationnel >>> en Allemagne

Après le début du trajet, l'écran affiche de manière permanente la plage de poids sélectionnée. Voici quatre exemples :

1 **Rouge**

3 ESS.
DE <7,5t

2 3

Véhicule 3 essieux
Non soumis au péage < 7,5 tonnes

Vert

5 ESS.
DE 7,5 .. 11,99t

4

Vert

5 ESS.
DE 12 .. 18t

5

Vert

5 ESS.
DE >18t

6

Classification dans la déclaration de poids et d'essieux

Le poids des véhicules ou véhicules articulés est déclaré à partir de 7,5 tonnes par paliers de sélection de 1,5 tonne. Aucune catégorie de poids inférieure au poids enregistré sur l'appareil embarqué ne peut être paramétrée. À partir du 1er janvier 2019, par dérogation au code allemand d'homologation des véhicules routiers (StVZO), le PTAC des véhicules articulés se composera de la somme des PTAC de chaque véhicule. Les charges d'appui et de remorque ne doivent pas être prises en considération.

Catégories de poids	Déclaration de poids *	Déclaration d'essieux **
Non soumis au péage <7,5 t	<7,5 t (Affichage sur l'écran „<7,5t“)	-
≥7,5 t à <12 t	7,5 t – 9 t – 10,5 t (Affichage sur l'écran „7,5t .. 11,99t“)	-
≥12 t à ≤18 t	12 t – 13,5 t – 15 t – 16,5 t – 18 t (Affichage sur l'écran „12t .. 18t“)	-
>18 t	>18 t aucune déclaration de poids requise (Affichage sur l'écran „>18t“)	≤3 essieux ou ≥4 essieux (Saisie du nombre exact d'essieux)

* par paliers de sélection de 1,5 t

** Jusqu'à un poids de 18 t compris, le nombre d'essieux peut être indiqué sur une base facultative, mais il n'a aucune influence sur le montant du péage.

>>> sur les parcours en Autriche

En Autriche –
avec service activé AT (TOLL2GO)

1 **Vert**

3 ESS.
AT

2

Signification de l'affichage sur l'écran :

- 1 Nombre d'essieux actuellement paramétré
- 2 Zone de service
- 3 Plage déclarée : non soumis au péage
- 4 Plage déclarée : ≥7,5 t à <12 t
- 5 Plage déclarée : ≥12 t à ≤18 t
- 6 Plage déclarée : >18 t

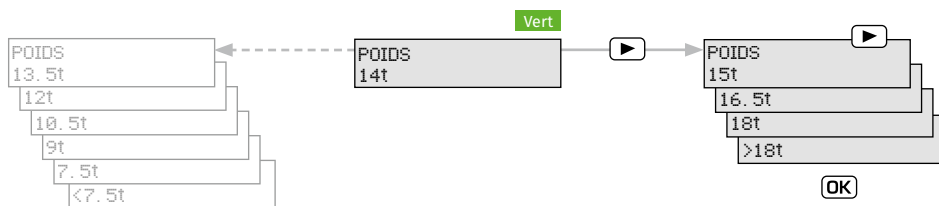
Saisie sur l'appareil embarqué



Au démarrage, le poids paramétré lors du dernier trajet s'affiche. Il peut s'agir du PTAC enregistré de manière permanente sur l'appareil embarqué ou d'un PTAC activement sélectionné par le chauffeur.



Veillez noter qu'aucune catégorie de poids inférieure au PTAC enregistré de manière permanente sur l'appareil embarqué ne peut être paramétrée.



Pour les véhicules ou véhicules articulés d'un PTAC supérieur à 18 tonnes, veuillez en outre vous assurer que le nombre correct d'essieux est paramétré.

Nous contacter

**Toll Collect GmbH
Customer Service
Postfach 11 03 29
10833 Berlin
Allemagne**

info@toll-collect.de

Rendez-vous également sur Internet :

**www.toll-collect.de
www.toll-collect-blog.de**

sur Facebook :

www.facebook.com/TollCollect

ou sur YouTube :

www.youtube.com/user/TollCollectVideo

Téléphone

Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h

En Allemagne :
0800 222 26 28*

Depuis l'étranger (hors Allemagne) :
008000 222 26 28*

Fax:

+49 180 1 222 628**

* Appel gratuit, éventuellement payant à partir d'un téléphone mobile

** En Allemagne : tarif à partir d'un poste fixe 3,9 ct/min ; tarif communication mobile maximum 42 ct/min.